



MOTION INTERNATIONALE SUR LA PLACE DES JEUNES AVOCATS AU SEIN DES BARREAUX AFRICAINS

La FNUJA et FAUJA, réunies en congrès à BASTIA, du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLENT que les jeunes avocats sont compétents, prospectifs et constituent une force de proposition pour leurs Barreaux ;

CONSIDERENT que les jeunes avocats, qui représentent une proportion de plus en plus importante de la profession, ont vocation à être représentés au sein des Conseils de l'Ordre de leurs Barreaux ;

DEPLORENT la tendance actuelle de certains Barreaux à durcir, pour les jeunes avocats, les conditions d'éligibilité au Conseil de l'ordre ou au Bâtonnat, en allongeant considérablement la durée d'ancienneté d'inscription au Barreau requise pour se porter candidat à de tels mandats ;

INVITENT, en conséquence, les Barreaux à définir des critères d'éligibilité aux élections au Conseil de l'Ordre et au Bâtonnat qui n'excluent pas les jeunes avocats, afin de permettre une meilleure représentativité de la profession au sein des Ordres et à faciliter une respiration démocratique de ceux-ci.